

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La MRC de Rivière-du-Loup s'associe à la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel.

Rivière-du-Loup, 22 octobre 2025 – La MRC de Rivière-du-Loup, dans un souci de proactivité en matière environnementale, prend les devants et signe la première entente de la région avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération, selon les normes environnementales en vigueur, des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur le territoire de la MRC.

Ce partenariat marque une avancée concrète pour la région en matière de gestion environnementale, en offrant un service spécialisé pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation en fin de vie.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont, entre autres, les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées



- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Consultez la liste complète des produits visés sur le [site web](#) de la SORAC. Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes.

Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, pourront être déposés à l'écocentre suivant :

Écocentre de Rivière-du-Loup
35, rue Henry-Percival-Monsarrat

Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

**Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

Le recyclage des appareils :

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97% des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son [site web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« Protéger l'environnement est une responsabilité partagée. En développant des solutions de collecte adaptées et facilement accessibles, nous aidons les citoyens et les organisations à faire leur part. Il ne s'agit plus seulement d'avoir de bonnes intentions, mais de leur offrir les moyens d'agir concrètement.

Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la MRC. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.



« La MRC de Rivière-du-Loup est heureuse de participer à ce programme et d'être des précurseurs dans la région. Cette action s'inscrit dans notre volonté de gérer plus efficacement les matières résiduelles générées sur le territoire. Nous encourageons les commerces et les institutions à y participer. » - Patricia Trudel, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Rivière-du-Loup.

-30-

Sources :

MRC de la Rivière-du-Loup

Patricia Trudel
Directrice générale et greffière-trésorière
418-867-2485 poste 242
ptrudel@mrcrdl.quebec

SORAC

Nathalie Desjardins
Directrice générale SORAC
1-888- 728-9169 #301
nathalie@sorac.ca